



COMMUNE DE BRUNEMONT

PROGRAMME D'AMELIORATION DU CADRE
DE VIE

JUILLET 1990



INTRODUCTION

Située entre Aubigny-au-Bac et Arleux la commune de Brunémont se trouve au coeur même des Marais de la Sensée.

Déjà investi par des amateurs de calme et de nature, ce site doit tenir un rôle essentiel dans le programme de développement touristique de la Vallée de la Sensée.

Face à cette action, d'ampleur départementale et intercommunale, la municipalité décide d'entreprendre, sur son territoire, une réflexion visant à la valorisation de son patrimoine public non bâti.

Le maître d'oeuvre, (paysagiste ou architecte) choisi par la commune pour la réalisation de cette étude se chargera d'établir un programme de travaux pluriannuel.

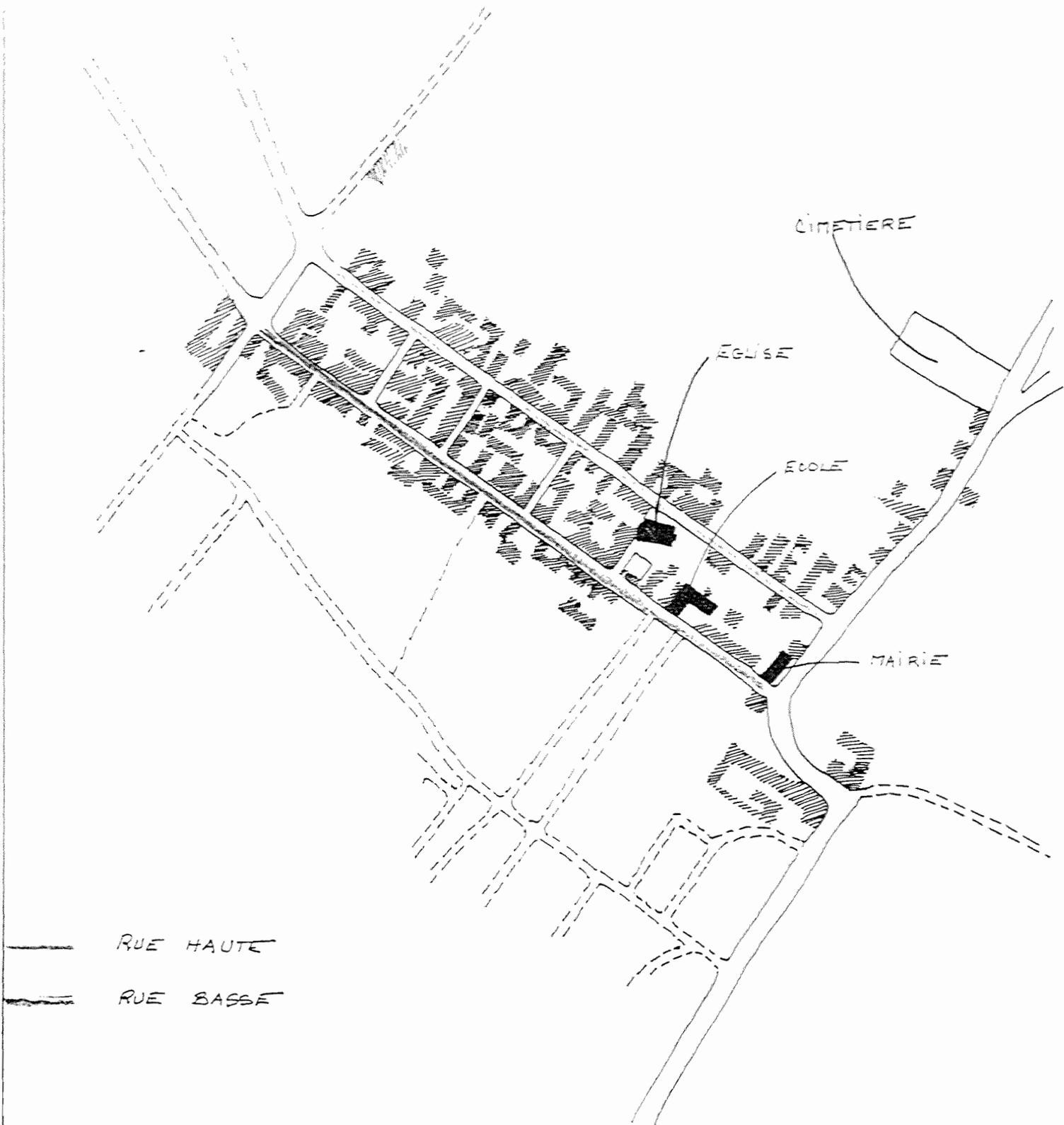
Sur la base de l'entité communale qu'il conviendra de mettre en évidence, le maître d'oeuvre de l'étude aura à proposer:

- des aménagements de lieux précis
- une stratégie de gestion et de développement mettant en oeuvre l'ensemble des outils communaux (acquisitions foncières, P.O.S, gestion du droit des sols,)

Les rubriques choisies pour l'établissement de ce programme sont les suivantes :

- A - LE VILLAGE
- B - LES MARAIS
- C - L'AXE DU C.D. 247

STRUCTURE URBAINE DU VILLAGE

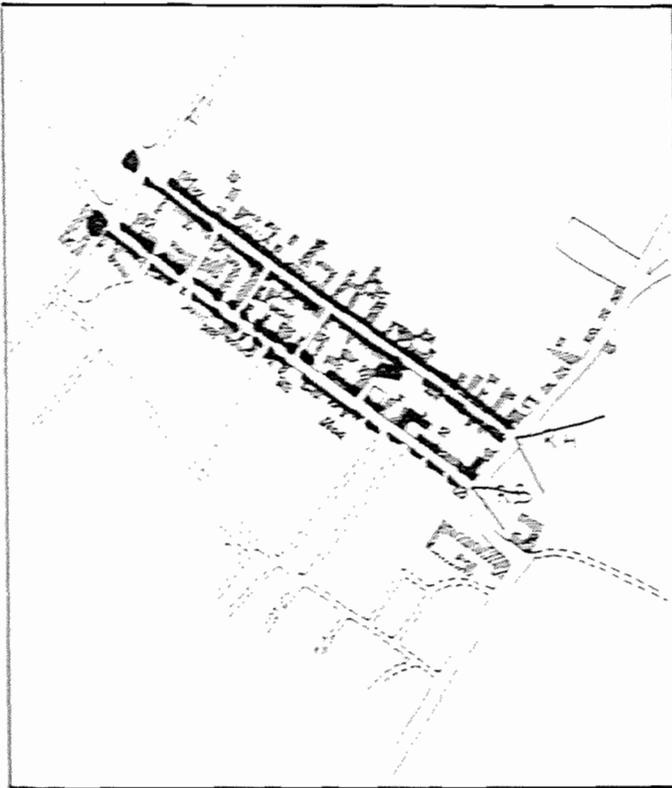


LE VILLAGE

1 - STRUCTURE URBAINE EXISTANTE

Trois critères sont à mettre en valeur

- . La linéarité des deux voies (rue Haute/rue Basse) et leurs caractéristiques.



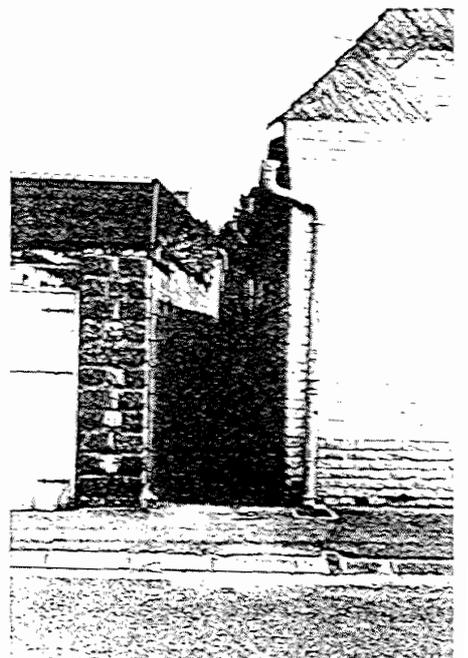
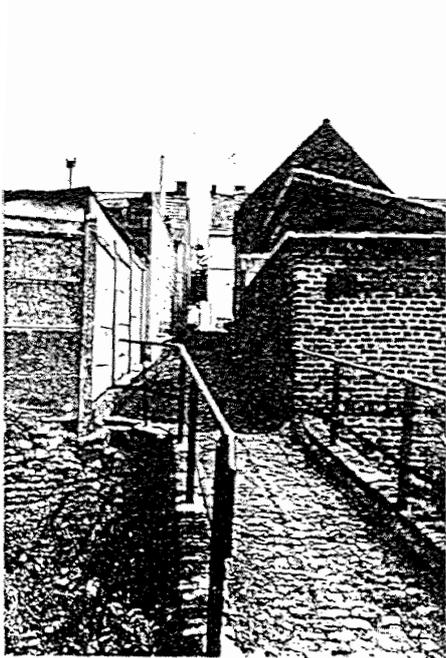
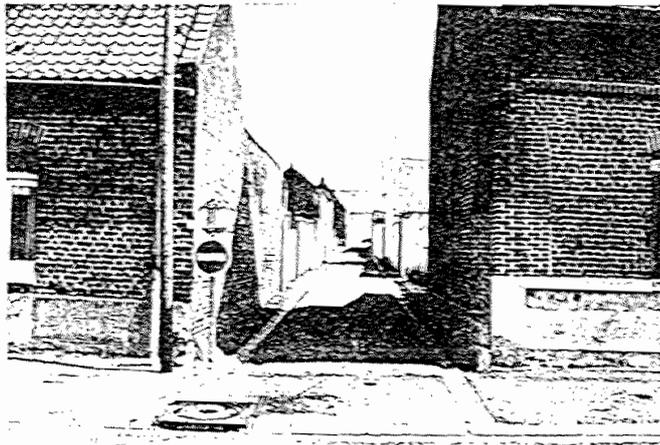
Rue Haute assez étroite, bordée de murs et murets. - Conserver ce caractère enserré et droit de la rue. La vue y est bien guidée.

Par contre, la rue Basse est beaucoup plus large, avec de grands bas-côtés.

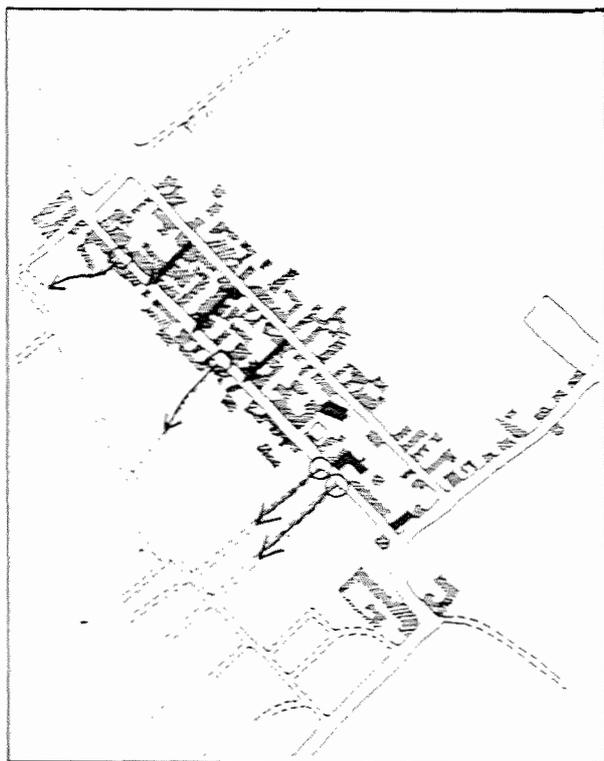
L'alignement du bâti est moins systématique et laisse apparaître des parcelles vides, en friche ou ouvertes.

La perspective paraît intéressante à renforcer par un point d'appel aux extrémités.





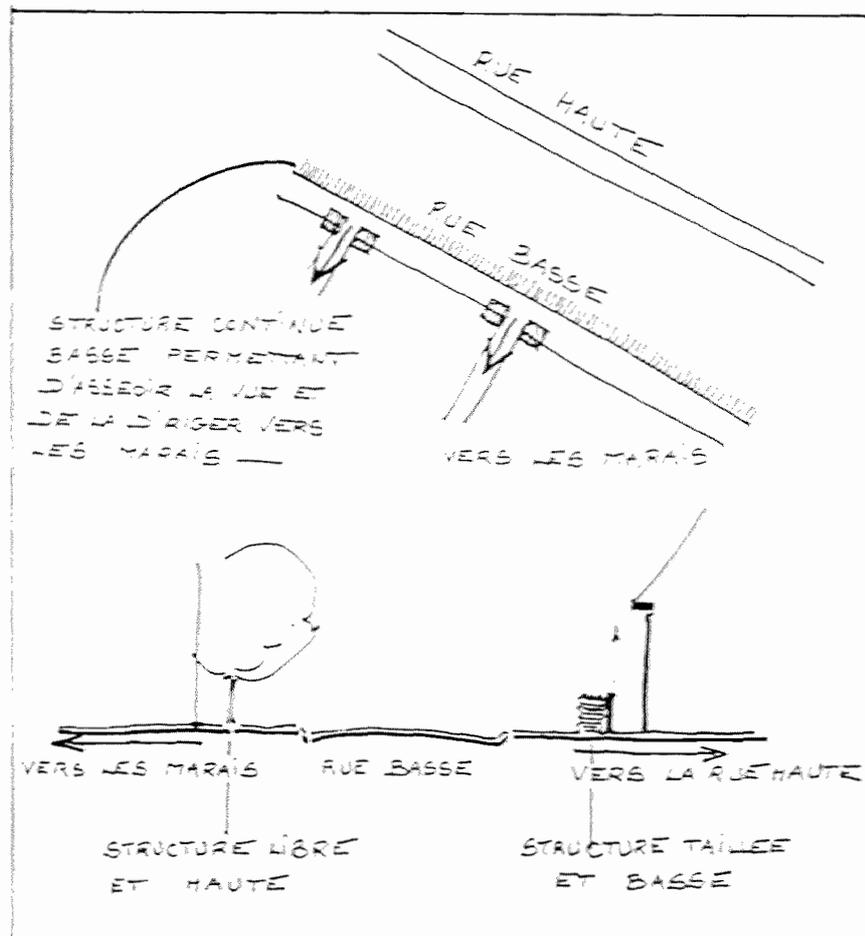
. Le sens de la pente



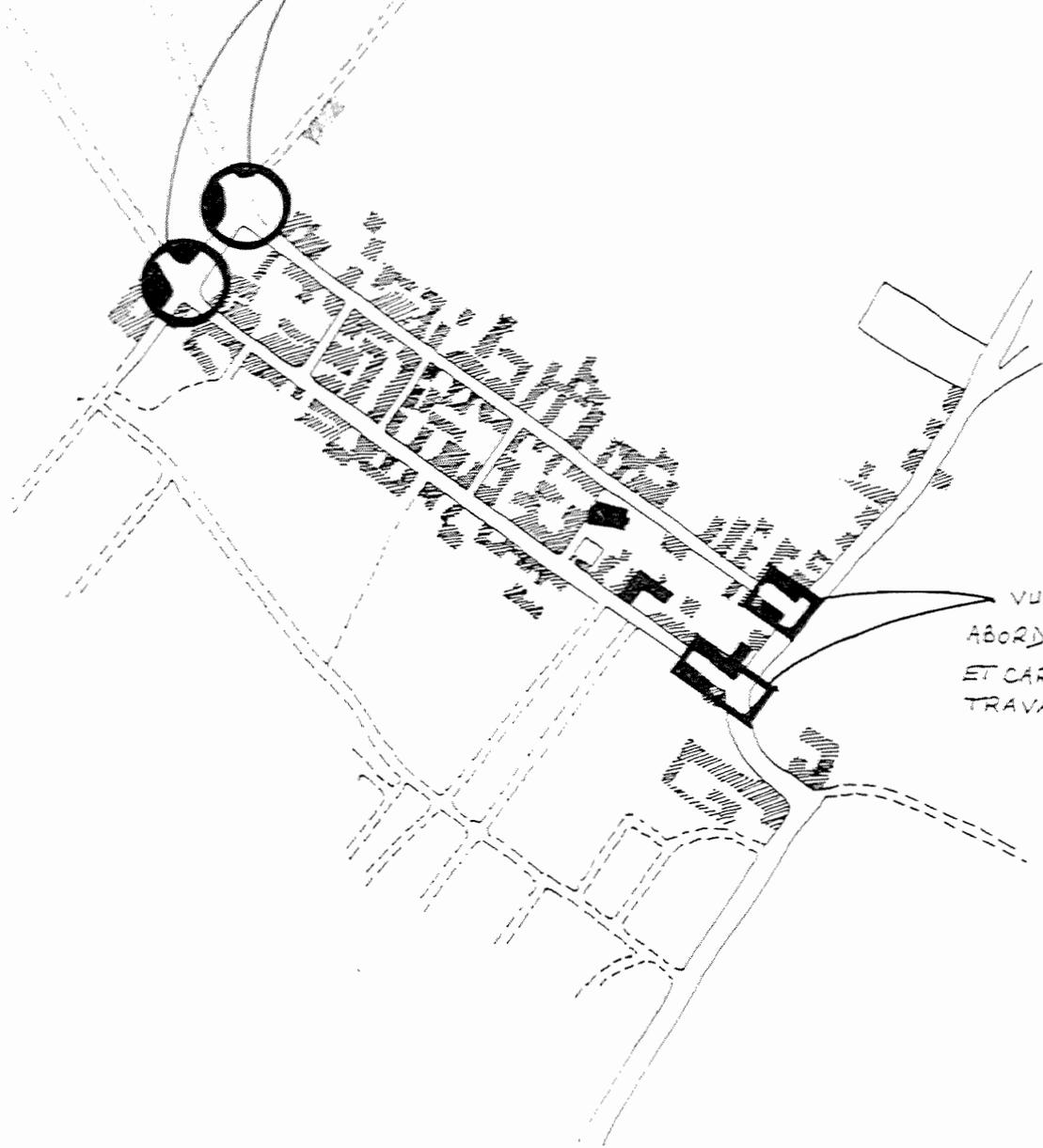
- Marquer les accès entre les deux rues (haute et basse) passages, ruelles...
- Renforcer le sens de la lecture par la création d'événements aux endroits des trouées et passages vers les marais.

Un des souhaits de la commune, en ce sens, serait d'éclairer la place de l'église de façon à rendre le passage plus sécurisant d'une rue à l'autre, de nuit, tout en animant ce lieu privilégié depuis la rue Haute comme la rue Basse

- Traiter par exemple le seuil de l'école, en écho à l'accès vers le marais en face (passage à travers la zone de résidences de loisirs)



CALAGE DE LA VUE :
POINT D'APPEL A DONNER



VUE OUVERTE
ABORDS DE LA VOIE
ET CARREFOUR A
TRAVAILLER

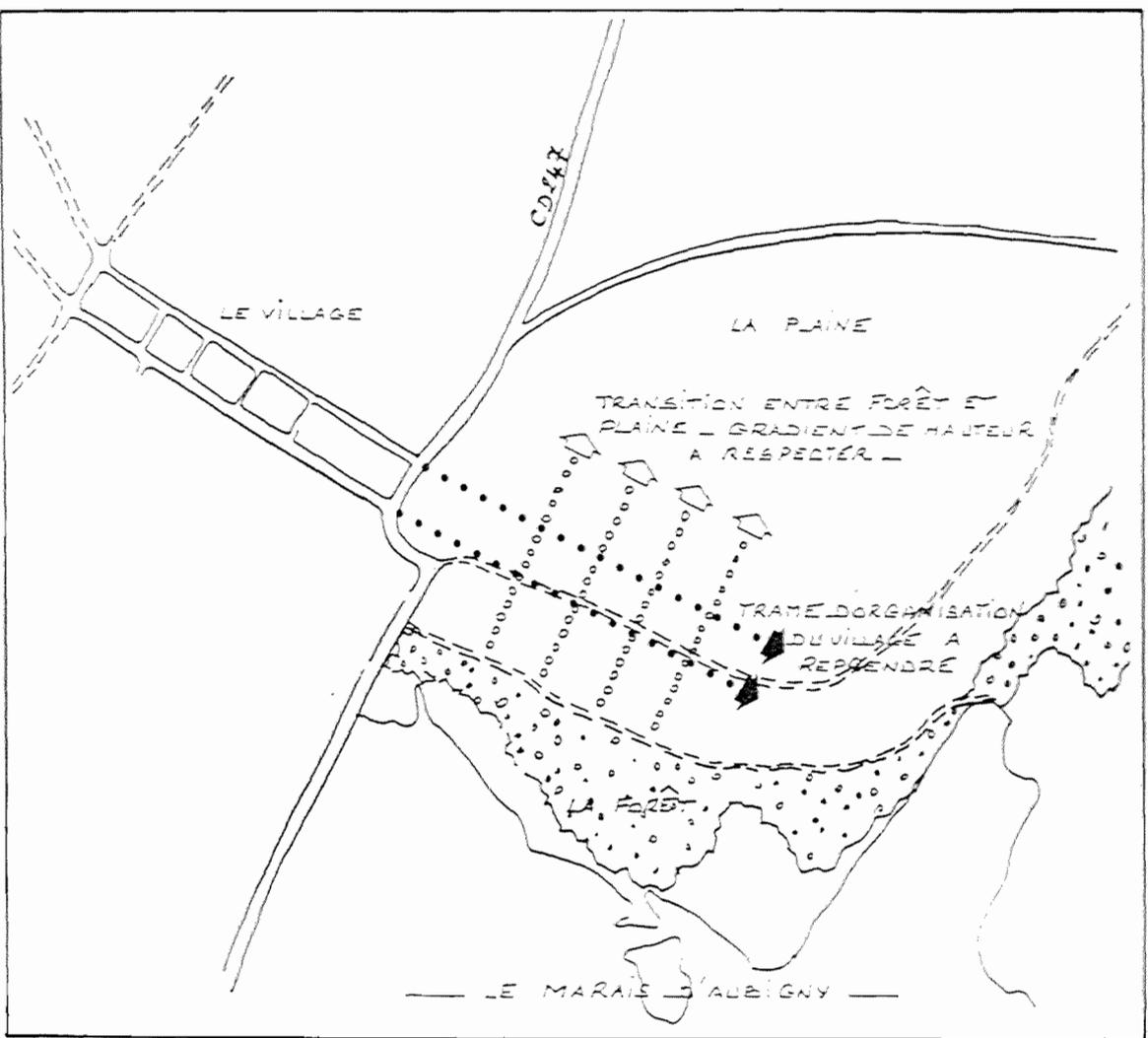
TRAVAIL DES EXTREMITÉS DU VILLAGE

. Le traitement des extrémités :

Points de repère à prévoir aux bout de chacune des deux rues centrales:

- A l'Ouest : un élément situé dans la perspective de chacune des rues, servira de butoir et de renvoi vers les axes transversaux menant vers les marais.
- A l'Est l'aménagement doit se faire sur l'ensemble du croissant du C.D. 247, et spécifiquement le seuil des deux rues principales, en intégrant la porte de l'enceinte de l'ancienne ferme et le vieux tilleul attenant.





2 - STRUCTURE URBAINE FUTURE :

Développement de l'Est de la commune : la zone appelée "Blanche terre"

et située sur le plateau, à l'Est du village, a été acquise par la commune pour y développer un programme de lotissement de type P.L.A.

Malgré l'aide du S.I.R.A., chargé de contrôler sa rentabilisation, ce terrain n'a encore été investi par aucun acheteur particulier.

Face à ce manque de succès, municipalité et S.I.R.A., envisagent maintenant d'y développer une unité de loisirs en complément de celles des Marais d'Aubigny et Brunémont.

Avant toute implantation sur cet espace, il paraît important d'y définir quelques principes d'urbanisation, permettant au futur ensemble de se tenir en cohérence avec son environnement :

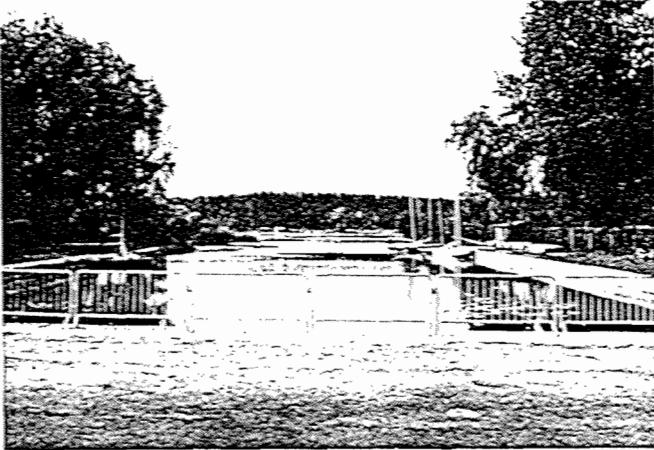
- le village
- les marais

La trame du village (rue Haute/rue Basse) parallèle à la pente, est un élément essentiel à reprendre en compte dans l'organisation spatiale future.

De même l'importance, d'établir une transition entre plaine et zone boisée contre laquelle se cale l'espace constructible.

LES MARAIS

1 - LA BASE DE VOILE :



Actuellement assez active, elle nécessite cependant une attention particulière afin de valoriser les notions de:

- mise en scène:

Située dans le camping municipal, sa présence mérite d'être signalée et son accès indiqué, depuis le centre du village, ainsi que dans l'enceinte du camping.

- qualité de l'équipement:

plus technique (rampe de mise à l'eau, rangement du matériel, ...)

plus convivial (abords du bâtiment d'accueil, barbecue,)

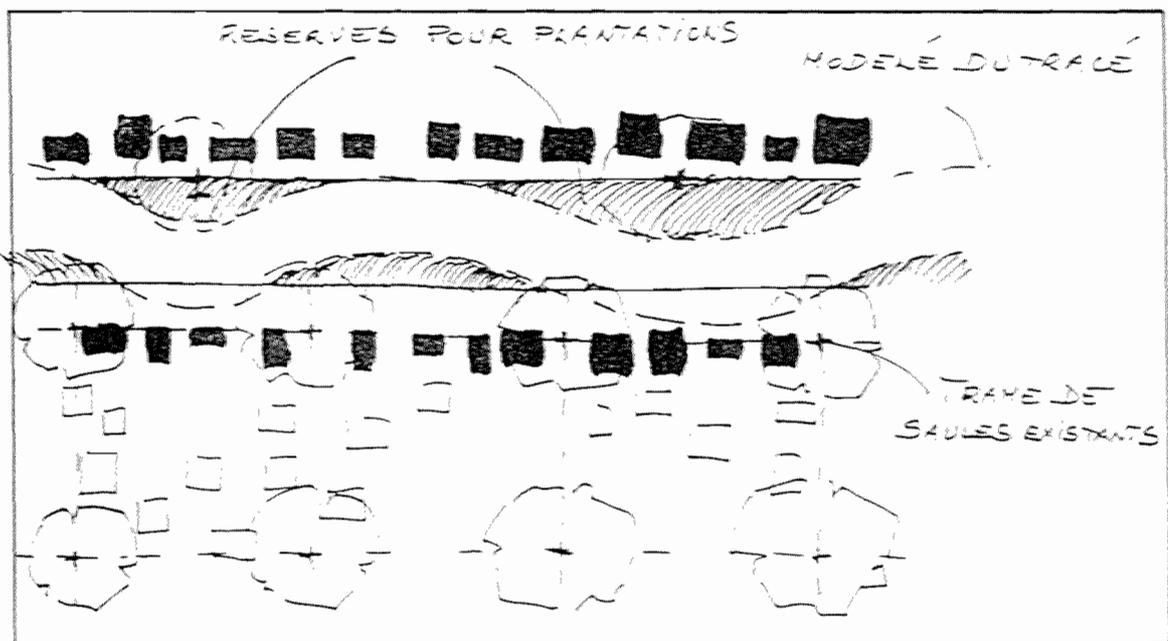
2- LES CAMPINGS :

A - communal (sud)

Son organisation calquée sur la trame orthogonale de gros saules pleureurs paraît brutale et peu intimidante, surtout dans sa partie Nord, où il n'existe pas de seuil individualisé entre la voie d'accès et les emplacements.



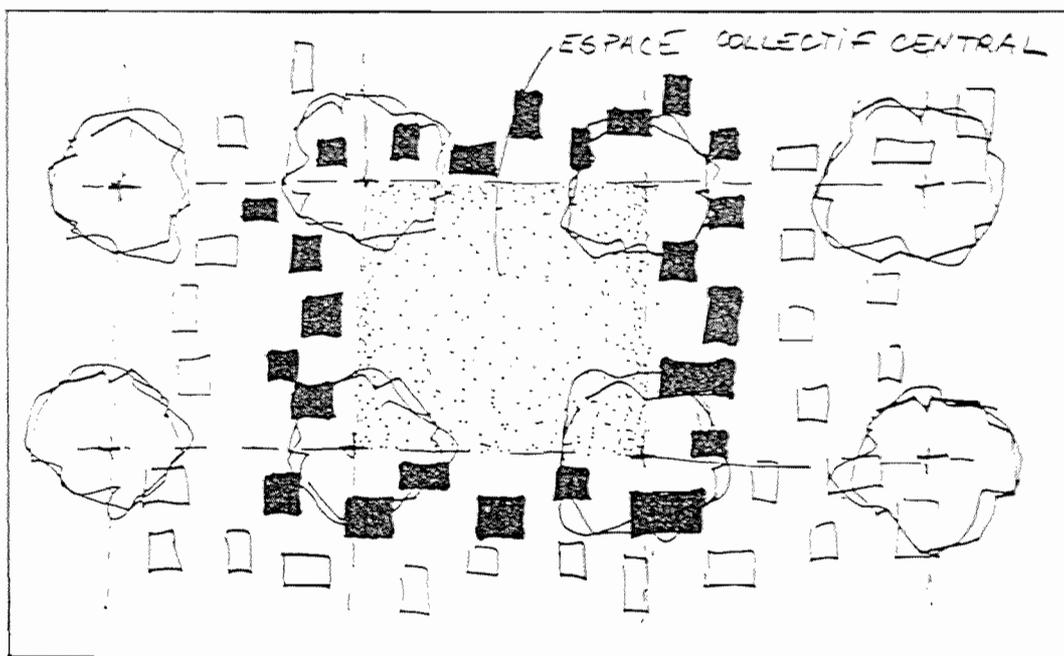
Tracé et abords des voies de desserte pourraient alors être retravaillés dans un souci de plus grande convivialité, selon une trame se superposant à celle dessinée par les saules (voirie Nord et Sud vers l'Escale).



Pour une meilleure lecture et pratique de l'ensemble du lieu, il convient de nettoyer et soigner les abords directs du camp, notamment l'allée de lisière et les environs du dépôt de verre.



Des espaces collectifs seraient par ailleurs à pourvoir, dans le cadre de la trame arborée existante, comme respiration dans la structure dense, actuelle.



ZONE DE JARDINS FAMILIAUX

TERRAIN COMMUNAL A AMENAGER EN P.R.L.

MONT BOURNET

Brunémont

LOGEMENT D'HABITAT DE LOISIRS EXISTANT

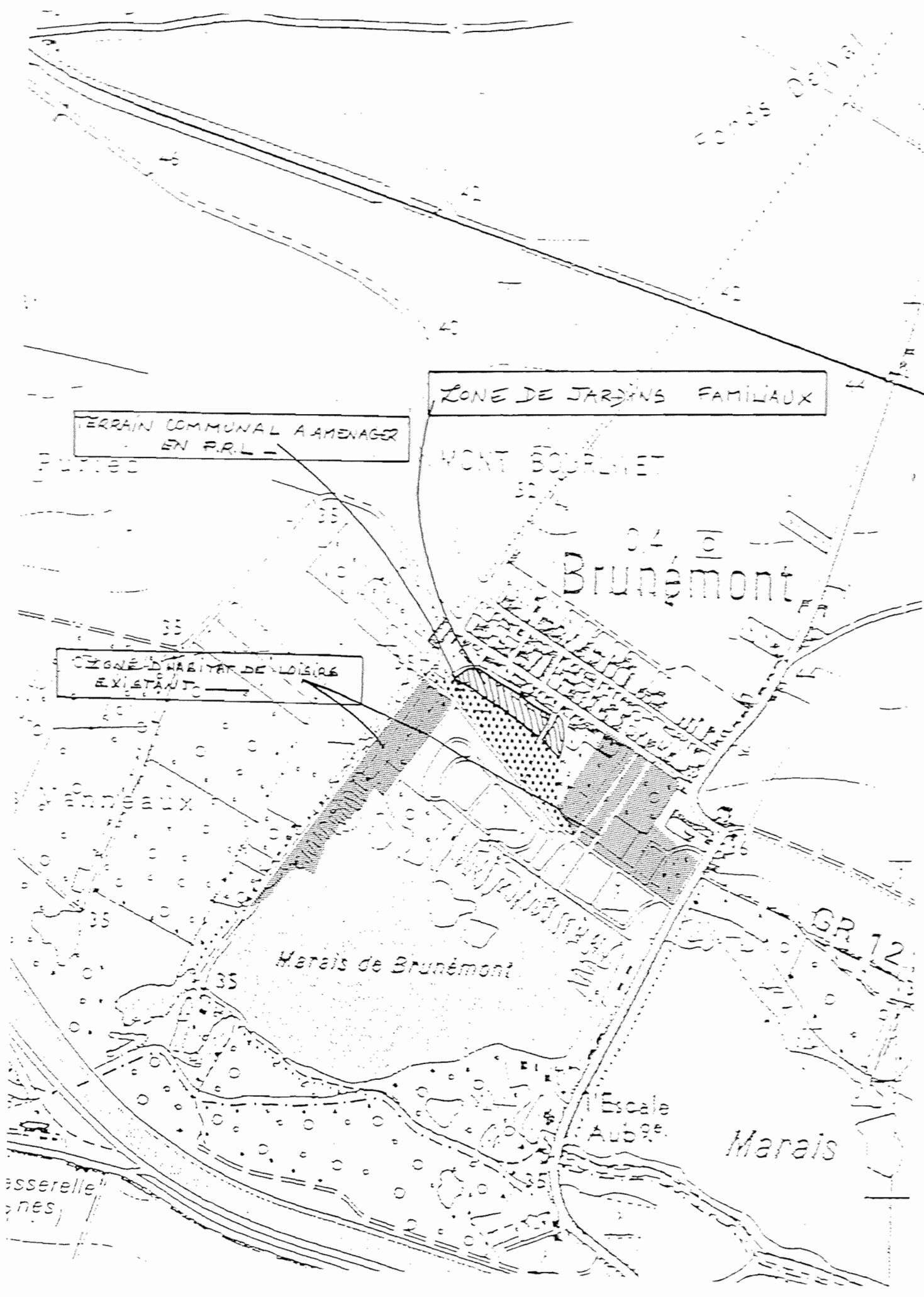
Marais de Brunémont

GR 12

Escale Aubre

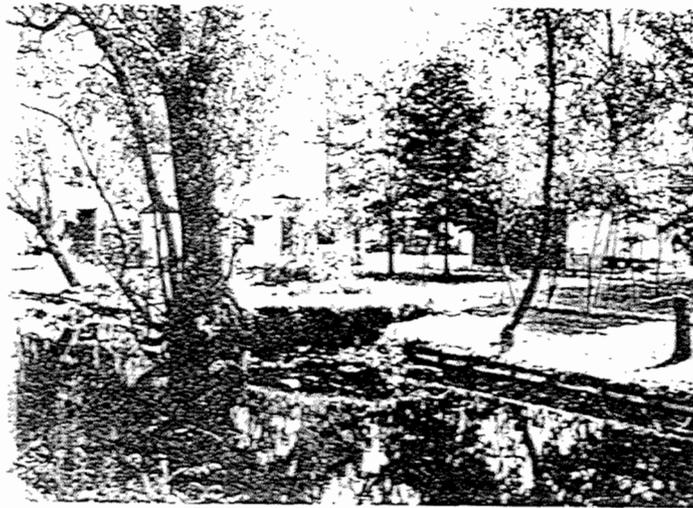
Marais

Esserelle nes



3- LES ESPACES PRIVES DE LOISIRS :

Cet ensemble de résidences de type chalets, possède un charme incontestable, mais peu appréhendable de l'extérieur, tant leur fonctionnement semble autarcique.



C'est un manque à gagner, pour la commune, dans la mesure où ce type d'hébergement adapté à la demande, doit se développer parallèlement à l'essor touristique.



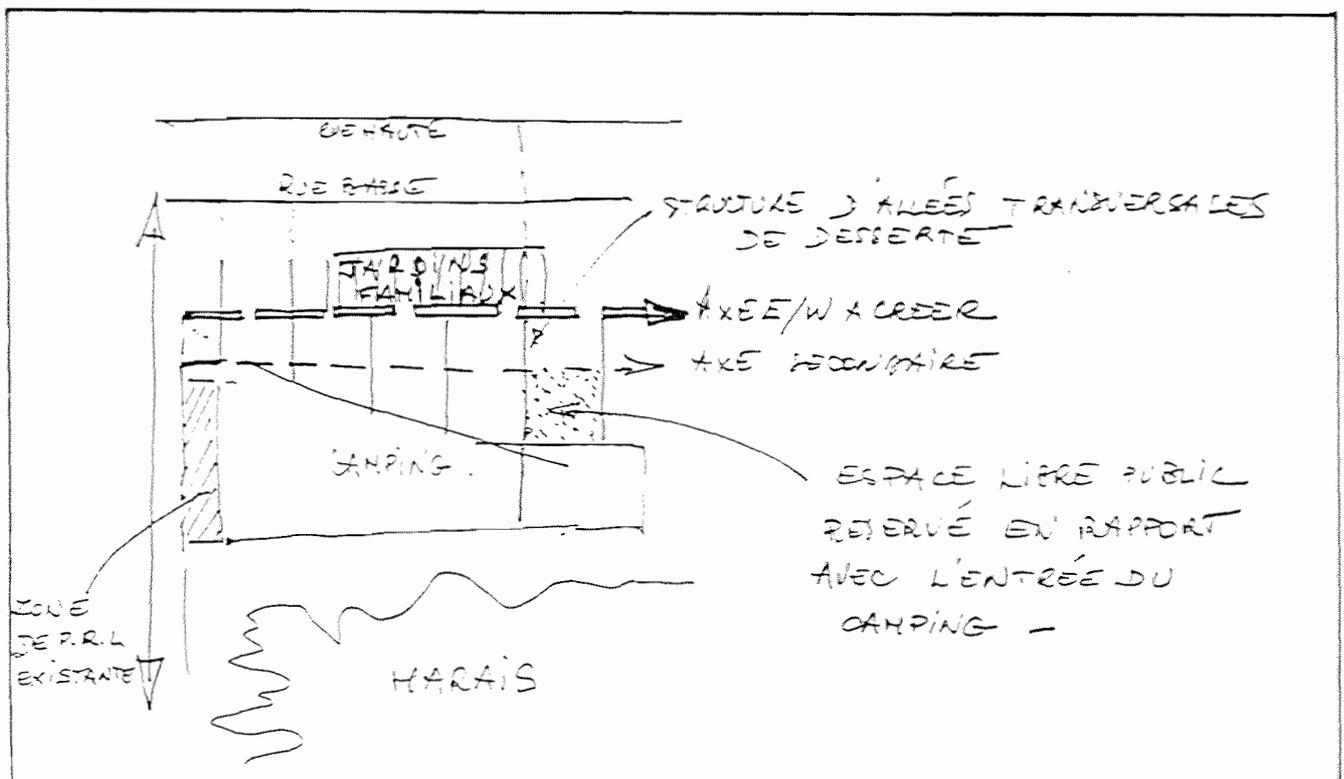
Tout en conservant le caractère intimiste de ces lieux, il est important d'y permettre un accès plus facile, notamment par le biais d'une signalisation appropriée.

Exemple type : la privatisation de la liaison Nord/Sud du camping à la mairie.

4 - LA ZONE P.R.L PREVUE A L'ARRIERE DES JARDINS FAMILIAUX :

La commune envisage de réutiliser les terrains situés en fond de parcelles des jardins familiaux pour y installer un programme de résidences de loisirs (P.R.L). La cohérence de ce programme sera établir en rapport avec la présence du village au Nord, et celle du camping municipal, au sud. On préconise une ossature basée sur:

- un axe principal Est/Ouest
- une liaison Nord/Sud en secondaire avec espace collectif entre P.R.L. et camping



5- SIGNALISATION DES CHEMINS DE RANDONNEE :

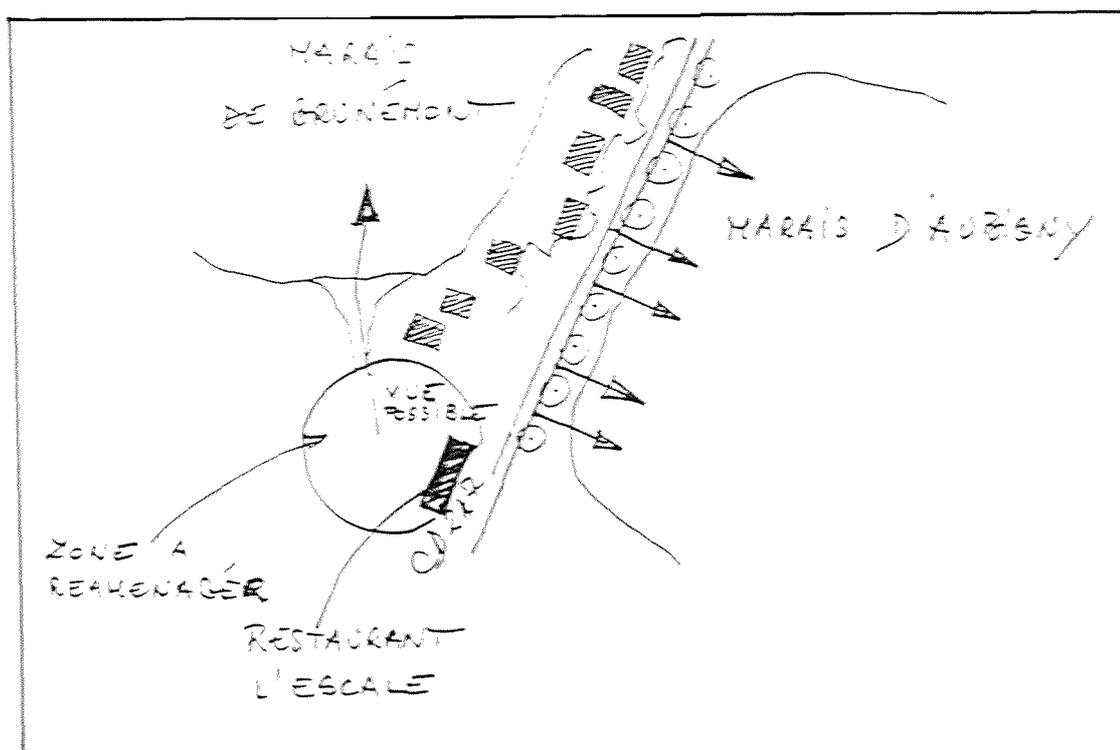
- passage du G.R20 côté Aubigny
- rendre le balisage des boucles établies par le S.I.R.A. plus visible (balisage vert)
- etude des équipements à rendre spécifiques au G.R (halte, pique-nique, info,...)

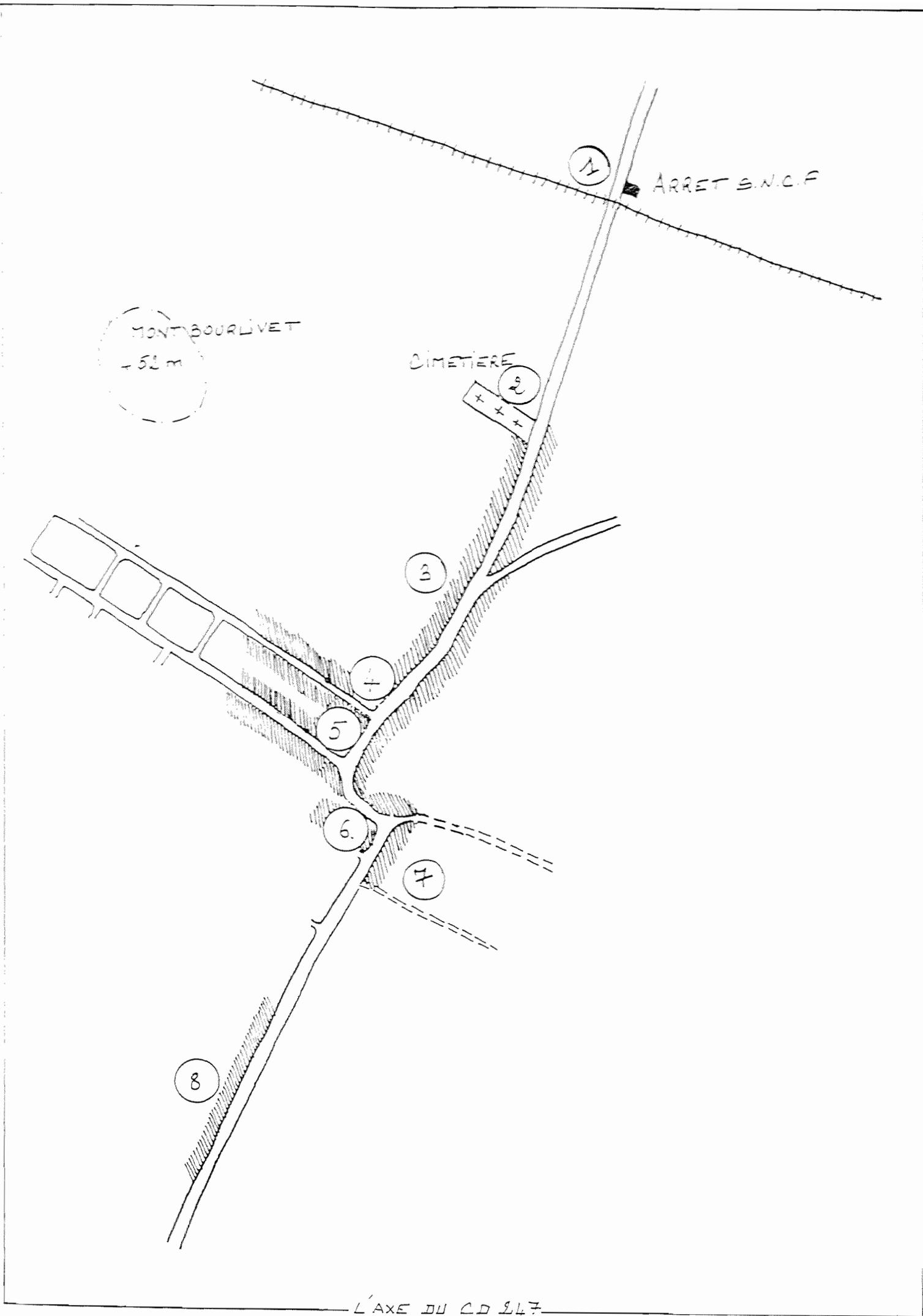
6- VUE SUR LE MARAIS DEPUIS LE C.D. 247

Le profil de cette route est intéressant, puisqu'elle se tient en équilibre entre les 2 marais, celui d'Aubigny-au-Bac à l'Est, et celui de Brunémont à l'Ouest.

Malheureusement la vue est bien ouverte côté Aubigny mais obstruée par une bande d'habitat quasi continu côté Brunémont.

Une brèche s'opère au niveau du Restaurant l'Escale. Les abords de ce dernier (parking à l'arrière) seront à rendre plus professionnels et l'accès à l'eau mieux signalé.





1

ARRET S.N.C.F.

MONT BOURLIVET
- 52 m

CIMETIERE

2

3

4

5

6

7

8

L'AXE DU C.D. 947

L'AXE DU C.D. 247

- 1 LA HALTE S.N.C.F.
- 2 L'ENTREE DE LA COMMUNE ET LES ABORDS DU CIMETIERE
- 3 LES BAS-COTES URBANISES DU C.D. 247
- 4 LE CARREFOUR DE LA RUE HAUTE
- 5 LE CARREFOUR DE LA RUE BASSE ET LES ABORDS DE LA MAIRIE
- 6 ENTREE DE LA L'ANCIENNE FERME
- 7 DELAISSE COTE ETANG D'AUBIGNY
- 8 ABORDS URBANISES DU C.D. 247 COTE MARAIS DE BRUNEMONT

1 LA HALTE S.N.C.F.

Partie intégrante de l'activité du village, mais éloignée de son centre, elle pourrait y être raccrochée fictivement, grâce à l'utilisation pour ses abords, d'un vocabulaire signalétique de type urbain.

(Panneaux informatifs, mobilier...)

2 L'ENTREE DE LA COMMUNE ET LES ABORDS DU CIMETIERE

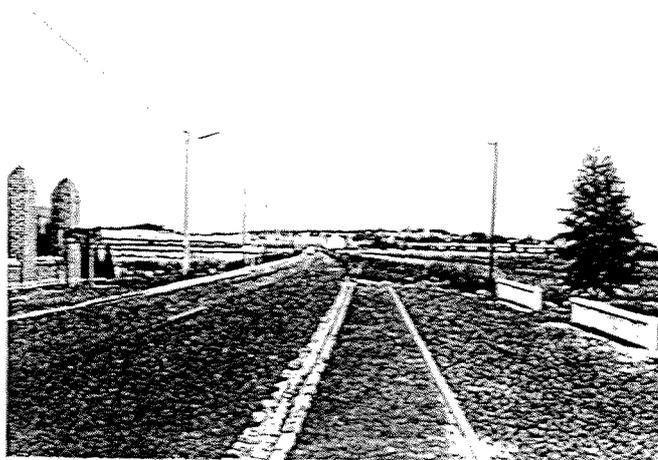
-Le cimetière marque, avec les premières maisons du C.D. 247, une porte d'entrée de Brunémont.

On cherchera à affirmer l'effet de sas, par la présence d'événements de part et d'autre de la voie, tout en maintenant la vue latérale vers le Mont Bourlivet.

3 LES BAS-COTES URBANISES DU C.D. 247

Le changement de registre (rural / urbain) permettrait à la voie de supporter un aménagement de ses bas-côtés de type jardiné.

On s'attachera alors au traitement de la frange public/privé (voir exemple d'Hamel).





4 LE CARREFOUR DE LA RUE HAUTE

A ce carrefour, on cherchera à accentuer l'urbanité du site, en traitant l'entrée de la rue Haute de façon simple. Mettre en évidence les fronts bâtis, en utilisant le végétal uniquement sous forme structurée.

5 LE CARREFOUR DE LA RUE BASSE ET LES ABORDS DE LA MAIRIE

Cet espace tient compte des mêmes remarques que ci-dessus.

6 ENTREE DE LA L'ANCIENNE FERME

Aménagement actuellement trop disparate, ce terre plein gagnerait à être simplifié dans l'esprit du terre plein de la mairie, pour faire valoir la façade du bâtiment et son côté majestueux.

7 DELAISSE COTE ETANG D'AUBIGNY

Le nettoyage et l'éclaircissement des abords de l'Auberge du Lac sous forme de clairière, serait un moyen d'effectuer la respiration nécessaire au passage du bâti à la forêt et au marais. C'est également l'opportunité de renforcer les outils de signalisation et de valorisation de l'accès au camping.

8 ABORDS URBANISES DU C.D. 247 COTE MARAIS DE BRUNEMONT

A l'image de l'ouverture de la vue côté Aubigny, on pourrait prévoir des trouées irrégulières sur le marais de Brunémont, entre les habitations.

Percées à mettre en rapport avec la réflexion sur les abords du Restaurant l'Escale, et l'accès à l'eau.